

DISCOURS DU BATONNIER MAMADOU S. TRAORE

RENTREE SOLENELLE ET 25 ANS DU BARREAU DU BURKINA

Je voudrais au nom du Barreau du Burkina m'acquitter d'un devoir de reconnaissance et de gratitude à votre endroit, **Excellence Monsieur le Président du Faso**, d'avoir sacrifié de votre temps précieux pour présider cette cérémonie essentielle dans la vie de nos Ordres à savoir la rentrée solennelle.

Excellence Monsieur le Président du Faso, Président de la Transition,

En votre qualité de Président Supérieur de la Magistrature votre présence est une marque de considération pour l'ensemble des Avocats mais surtout une sollicitude marquée pour la justice, la justice des citoyens, la justice des plus faibles, l'Etat de droit, la paix et la sécurité, condition sine qua non du développement harmonieux et durable.

La justice, notre justice est singulièrement au cœur des tirs croisés des citoyens en général et des justiciables en particulier qui y voit une justice inaccessible, une justice lente et une justice inopérante du fait de la corruption.

Ces problèmes, ne nous voilons pas la face, touchent tous les acteurs de la justice que sont les Avocats, les Magistrats, les Huissiers, les Greffiers.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Votre gouvernement a choisi de prendre frontalement le problème en décidant d'organiser les états généraux sur la justice, dans quelques jours, ici même à Ouagadougou.

Madame le Ministre de la Justice,

Dés votre arrivée à la tête de ce département difficile et complexe, vous avez mis au cœur de votre programme, après vos prises de contact, l'organisation de ses états généraux auquel le Barreau a été associé.

Vous nous avez communiqué le chronogramme et les commissions thématiques qui auront la lourde mission du **24 au 28 Mars 2015** de se pencher sur notre malade dont la situation est fort critique.

Peu sans faut, mais on n'est pas loin d'engager le pronostic vital sur le sort de ce malade.

Je vous le dis sans ambages, le Barreau participera pleinement à ces Etats Généraux et y apportera sa contribution, mais je ne puis m'empêcher comme beaucoup de citoyens, de m'interroger sur la

capacité des seuls Etats Généraux à résoudre l'épineux problème de la justice dans notre pays.

D'ores et déjà, mais sans rentrer dans les termes de ce débat, je voudrais juste souligner sa complexité qui va des questions éthiques et morales des acteurs de la justice, à l'absence de valeur et de substrat culturel dans une société en mutation, marquée par le règne de l'argent, aux problèmes parfois de dénuement matériel et d'insuffisance de ressources humaines tant dans les J juridictions, qu'au Barreau.

A cela il faut ajouter singulièrement l'absence de volonté politique.

Le Barreau a organisé en Novembre 2012 ses premiers états généraux à Bobo Dioulasso et a procédé à une analyse sans complaisance des problèmes de la justice en partant de son point de vue et qui se résume en quelques points.

Excellence Monsieur le Président du Faso, Président de la Transition ;

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Excellence Monsieur le Président du CNT ;

Excellence Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel ;

Mesdames et Messieurs les Président d'Institutions ;

Madame le Ministre de la Justice ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Corps Diplomatiques des Organisations Africaines et Inter Africaines ;

Mesdames les Hauts Magistrats ;

Distingués Invités ;

Le point nœudal des problèmes pour le Barreau réside dans l'absence de formation.

Au moment où nous célébrons les 25 ans de la création du Barreau, Institution Républicaine participant au service public de la justice, il est inacceptable que le Barreau n'ait pas de Centre de Formation.

Depuis deux (2) ans le Conseil de l'Ordre et moi même, avons fait de l'ouverture de ce Centre et son opérationnalisation notre cheval de bataille.

Depuis l'année dernière, le Barreau du Burkina a rendu obligatoire, la justification par tout Avocat inscrit, de 25 heures de formation par an sous peine d'omission, marquant sa volonté pour l'excellence et la qualité des services rendus par les Avocats.

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Dans un monde globalisé et de concurrence exacerbée, seule la formation et l'excellence peuvent permettre aux Avocats Burkinabè de conquérir leur propre marché.

Aujourd'hui les gros contentieux de l'Etat à l'international ne sont pas conduits par des cabinets Burkinabé.

Si nous ne résolvons pas cette question de la formation, nous ne pourrons pas résoudre le problème de chômage des jeunes.

Mais la formation a un coût.

Il faut dire que sur cette question le Barreau a pris d'importantes initiatives et attend un engagement clair et fort de l'Etat.

Le Barreau a fait un plan quinquennal de recrutement de 20 à 25 élèves Avocats pour porter en 2020 le nombre des Avocats actuellement de moins de 200 à près 340.

Mais qu'on ne s'y m'éprenne.

La formation de qualité a un coût et ce coût est le prix de l'excellence des Avocats et la confiance des justiciables y compris de l'Etat.

Avec l'aide de la Conférence National des Barreaux, des Barreaux Amis, et notamment celui de Lyon, le Barreau de Paris, la Coopération Française nous avons la garantie de bénéficier pour notre Centre, d'expertises de haut niveau.

L'organisation d'un seul module de formation sur les PPP Coûte 500 000 FCFA au moins par participant.

L'organisation d'une session de formation sur l'arbitrage interne Coûte au moins 450 000 FCFA.

Le Barreau du Burkina a fixé à 750 000 FCFA la formation au Centre sur 18 mois soit 375 000 FCFA par année scolaire.

C'est un coût à minima. Un jeune Burkinabè qui veut être un pilote aujourd'hui, qui veut une formation bilingue dans une université doit payer des millions chaque année ; celui qui veut être Avocat a le choix mais cela à un coût.

La formation conditionne la discipline, la maîtrise des règles éthiques et déontologiques, la compétence.

Thomas SANKARA l'idole de notre jeunesse disait : « **qu'un militaire sans formation idéologique est un criminel en puissance** ».

Je le paraphraserai pour dire « **qu'un Avocat sans formation technique est un marchand ambulancier et un corrupteur en puissance** ».

C'est pourquoi nous ne pouvons que tenir aux jeunes et aux Futurs Avocats que le langage de la vérité : la formation est une obligation légale et malheureusement cela a un coût que le Barreau assume tout seul actuellement.

Si l'Etat peut le prendre en charge les frais pour certains ou pour tous les élèves Avocats, le Barreau ne pourra qu'applaudir des deux mains.

L'Etat est responsable des choix de Société.

Mais il est impossible aujourd'hui de revenir au Songda, aux mandataires de justice.

L'impératif de recruter massivement quelque soit la volonté du Barreau ou certains préjugés sur le Barreau rencontre un obstacle insurmontable.

**Des Avocats peuvent-ils s'installer aujourd'hui à Diapaga ?
Toma ? à Djibo ? à Yako ? ou à Dano ?**

S'ils y sont par extraordinaire, quelles activités pérennes exerceront
t'ils ?

Compter des Bœufs au Nord ? ou des oignons à Réo ?

Le Barreau a fait réaliser, une étude avec le concours de la Banque
Mondiale à travers la Maison de l'Entreprise, sur cette question et la
perception même de l'Avocat dans notre société.

A l'analyse, la consommation du droit est excessivement faible y
compris par l'Etat du Burkina qui contractualise avec 3 ou 4 cabinets
en précisant bien que ces cabinets doivent avoir des correspondants
de référence à l'étranger.

Le Barreau est engagé fermement à recruter en tenant compte des
réalités de notre tissu économique et de notre environnement socio
économique.

Toute autre option est suicidaire pour la profession ou procède d'une
profonde méconnaissance des réalités nationales.

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

L'un des enjeux de notre jeune démocratie est la capacité de l'Etat, l'engagement de l'Etat à soutenir un temps soit peu les justiciables les plus défavorisés.

Le Barreau est sur ce front depuis des années.

Nous faisons un plaidoyer pour l'élargissement du mécanisme d'aide juridictionnelle, c'est-à-dire l'assistance aux justiciables les plus démunis.

L'accès à la justice ou l'accessibilité à la justice est une des préoccupations du Barreau.

La création de nouvelles juridictions par le Gouvernement est salutaire.

Cependant l'efficacité de la justice et le procès équitable dépendent de la possibilité pour le justiciable de se faire assister par un Avocat.

Si certains justiciables du fait de leurs revenus peuvent se faire assister et que leurs adversaires parce que démunis n'ont pas la possibilité de bénéficier de l'assistance d'un Avocat, l'image de la justice s'en trouve profondément altérée.

Cette question interpelle les pouvoirs publics car source d'injustice et porteuse de désordre social.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Certes l'Etat fait des efforts qui sont à saluer mais cet effort doit être continu pour atteindre des montants acceptables.

Cependant, Madame le Ministre de la Justice, il faut éviter que les moyens dégagés pour assister les justiciables démunis ne finissent hélas engloutis dans les coûts de fonctionnement administratif des structures de gestion.

Du 26 au 31 Mai 2014 le Barreau du Burkina a organisé une semaine de l'Avocat sur ce thème « Accès à la Justice pour tous », avec les partenaires techniques et financiers et votre département.

Nous sommes prêts à continuer la réflexion avec vous pour améliorer ce système et éviter qu'il ne soit bureaucratique et budgétivore.

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Permettez-moi d'aborder le dernier point de préoccupation du Barreau qui conditionne aujourd'hui sa survie et menace son existence.

Il s'agit hélas d'une grave maladie de famille ; il s'agit hélas d'une maladie communautaire contre laquelle les Barreaux de l'UEMOA essaient de trouver ensemble rapidement des thérapies efficaces.

Mesdames et Messieurs,

Honorables et Distinguées Invitées,

Cette terrible maladie affecte malheureusement aussi le Barreau.

Je veux d'emblée écarter les généralités du genre « **la justice est à l'image de la société ; la société étant corrompue, la justice l'est nécessairement** ».

Non, non la corruption est inacceptable en milieu judiciaire.

Quand les autres secteurs sont corrompus, il faut une justice forte, crédible et impartiale pour juger ou pour transiger : mais si celui qui doit juger est lui-même corrompu, que faire ?

La corruption n'est ni un mal des pays pauvres, ni un monopole des pays riches.

C'est un mal globalisé ; mais la corruption du système judiciaire est la marque de fabrique des démocraties faibles et la corruption du système judiciaire est réelle et source de désordre et d'explosion sociale, tant son impunité paraît inacceptable aux yeux de tous.

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Le thème de notre rentrée aborde cette question sous l'angle de la Gouvernance judiciaire des investissements. La corruption du système judiciaire est un frein à l'investissement, car les investisseurs ne prennent jamais le risque d'investir là ou y à l'insécurité juridique et judiciaire.

La corruption est un des premiers facteurs de l'insécurité judiciaire.

Les jugements se monnaient, les arrêts se monnaient, les emprisonnements et les mises en liberté se monnaient dans notre système judiciaire.

Hélas !!

Quand le Barreau du Burkina a fait une déclaration le **03 Juillet 2013** pour dire que tout se monnaie au Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou, il a essuyé la foudre de certains magistrats et pour cause !!!

Malheureusement nous avons eu tort d'avoir raison trop tôt, car au mois de Janvier 2015 ces questions de marchandages ont aboutis en face du Palais de justice, à l'agression d'un magistrat, ce qui a entraîné hélas une grève générale de tous les magistrats sur tout le territoire nationale.

Certains syndicats de magistrat l'ont eux-mêmes reconnu, le problème n'est pas à l'extérieur du palais mais bien à l'intérieur du palais de justice dans un marchandage avec des tarifs fixés.

Le Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC), a dénoncé régulièrement des cas précis ; plusieurs acteurs de la justice ont été pris également la main dans le sac.

Hélas, il n'y a pas eu de sanction. Il faut sanctionner immédiatement les cas connus et instruits.

Si des cas sont sanctionnés, quelques cas seulement, Madame le Ministre, je puis vous garantir sans lire dans la boule de cristal un succès de vos états généraux.

L'Inspection Générale des services de votre ministère doit avoir des dossiers prêts et sans ce signal fort, **les magistrats honnêtes et ils sont nombreux, les Avocats honnêtes ont du mal à croire que plus rien ne sera comme avant !!!**

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez la mauvaise monnaie chasse la bonne !!!

Les mauvaises habitudes chassent les bonnes habitudes.

Le Barreau est sur cette ligne et nous avons prononcé des sanctions fortes partant du principe que chacun doit balayer devant sa porte.

Mais dans ce combat il y a des fuites en avant qu'il faut éviter.

Pour éviter que l'on parle de corruption, certains magistrats se réfugient derrière l'indépendance qui est un principe constitutionnel, cardinal qui doit être respecté.

Mais quelle est l'indépendance d'un magistrat qui touche 10 000 000 FCFA pour condamner une société sans base légale à 400 000 000 FCFA et qui dès exécution percevra le reliquat de 20 000 000 FCFA ?

Dès lors, je suis inquiet chaque fois que j'entends un juge se soucier de l'exécution d'une décision de justice, surtout s'il fait de cette exécution une condition de son indépendance.

Beaucoup d'investisseurs se tournent alors vers l'Arbitrage pour éviter les aléas de la justice étatique.

Dans le Rapport Mondial 2007 sur la corruption dans les systèmes judiciaires il s'évince la conclusion suivante que je cite :

« L'arsenal de plus en plus important d'armes anti corruption comprend de nouvelles législations et de nouveaux instruments internationaux qui dépendent d'un système judiciaire juste et impartial pour être mis en œuvre. »

Lorsqu'il y a corruption judiciaire, les dégâts peuvent être considérables et difficiles à réparer. La corruption judiciaire érode la confiance des citoyens, viole leurs droits fondamentaux, dégrade leurs chances à trouver un emploi, nuit au développement de leur pays et avilie la Gouvernance.

Un Gouvernement responsable, au service de ces concitoyens à besoin de l'autorité de la loi, mais aussi et surtout d'un système judiciaire indépendant pour faire respecter la loi par tous ». Fin de citation

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,

Madame la Ministre de la Justice,

Le Barreau, quelques soient les risques, est à vos côtés dans cette lutte : même si depuis la déclaration du Barreau sur la Corruption, les rapports se sont singulièrement dégradés entre les Avocats et certains Magistrats du Tribunal de Grande Instance.

Le summum de ce malaise a été atteint par la condamnation à 6 mois d'emprisonnement d'un Avocat pour outrage à magistrat par le Tribunal Correctionnel de Ouagadougou le 26 Janvier 2015.

Au XXIème siècle !!!

Cette décision pour nous est inacceptable dans les principes car l'Avocat bénéficie de l'immunité de parole et de l'écrit dans l'exercice de sa profession.

Cette immunité a valeur constitutionnelle.

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Cette condamnation est intervenue au lendemain de votre rencontre avec les patrons de presse à la présidence du Faso ; à cette occasion vous avez annoncé la dépénalisation prochaine du délit de presse au Burkina Faso.

La liberté de la presse, la protection des journalistes sont des constantes de la démocratie.

Or l'Avocat est une sentinelle de la démocratie, c'est l'incarnation des droits de la défense, défense sans laquelle tout Tribunal devient une vulgaire cour royale au bon vouloir du souverain.

Quand les journalistes sont poursuivis qui les défend ?

C'est pourquoi le Barreau ne peut pas accepter cette décision et utilisera toutes les voies légales, y compris avec l'ensemble des autres Barreaux pour faire respecter les principes constitutionnels des droits de la défense, de l'indépendance des Avocats.

Martin Luther King avais dit « **qu'une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde** ».

Quand on s'attaque à une robe, on s'attaque à toutes les robes.

Je vous remercie.

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Notre Barreau est fier et honoré de la présence de plusieurs Bâtonniers, anciens Bâtonniers, d'associations internationales d'Avocats, et des organisations de la défense que vous m'autoriser à vous présenter :

- **Me BEUGRE Adou Marcel**, Bâtonnier du Barreau de la Côte d'Ivoire et sa délégation ;
- **Me Ameth BA**, Bâtonnier du Barreau du Sénégal, Président de la CIB et sa délégation ;
- **Me Rustico LAWSON-BANKU**, Bâtonnier du Barreau de Togo et sa délégation ;
- **Me Cyrille DJIKUI**, Bâtonnier du Barreau du Bénin et sa délégation ;
- **Me Seydou Sidiki COULIBALY**, Bâtonnier du Barreau du Mali et sa délégation ;

- **Me Daouda SAMNA**, Bâtonnier du Barreau du Niger et sa forte délégation ;
- **Me Pierre Yves JOLY**, Bâtonnier du Barreau de Lyon
- **Me NGNIE KAMGA Jackson Francis**, Bâtonnier du Barreau du Cameroun
- **Bâtonnier Bernard VATIER**, Ancien Bâtonnier, Secrétaire Général de la Conférence International des Barreaux, Président de l'Union International des CARPA
- **ABDOUL BAGUI Kari**, Secrétaire Général du PALU et sa délégation
- **Me Richard SEDILLOT**, Vice Président chargé des Relations Internationales, représentant le Conseil National des Barreaux français , mandaté par le Président du Conseil National des Barreaux pour appuyer l'ouverture du Centre
- **Me Ludivine ERRAGNE**, Juristes sans Frontières
- La délégation de RDC déjà présente et dont le Bâtonnier **MUKENDI KALAMBAYI Edouard**, arrivera tout à l'heure
- L'importante délégation du Barreau de Paris forte de 15 membres dont le Bâtonnier **Olivier SUR**, arrivera ce soir

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Le Barreau de Paris par la voie de son Bâtonnier voulait faire une annonce importante lui-même.

Au mois de Septembre, après le Vietnam et le Mali le Barreau de Paris souhaite organiser son Campus International 2015 au Burkina et sollicite l'accompagnement des plus hautes autorités de notre pays et de notre Barreau pour cette manifestation scientifique de haut niveau d'échange et de partage entre Avocats venus d'horizon divers.

Je Vous Remercie